

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 23 février 2018

9^{ème} Commission
N° CP-2018-2-9-1

Service instructeur

DECS - direction adjointe éducation, jeunesse et sports

Service consulté

LANCEMENT D'UN APPEL A PROJETS POUR LA FEMINISATION DU SPORT

Résumé : Le présent rapport propose la validation d'un appel à projets en direction des associations sportives haut-rhinoises et des associations UNSS dans les collèges pour promouvoir la pratique sportive féminine. Des crédits spécifiques ont été prévus au BP 2018. Ce dossier a recueilli un avis favorable de la 9^{ème} commission le 9 février 2018.

Conformément à l'article L 100-1 du code du sport, l'égal accès des hommes et des femmes aux activités sportives, sous toutes leurs formes, est d'intérêt général.

Le colloque « Elle & Sportive » organisé dans nos locaux le 3 décembre 2016 a montré, à travers de nombreux témoignages, que la place des femmes dans le sport pouvait largement être améliorée, que ce soit dans le cadre de la pratique sportive féminine, du sport de haut niveau ou de l'accès aux instances dirigeantes.

C'est pourquoi, afin de poursuivre la dynamique créée lors du colloque, il a été décidé (réunion de la 9^{ème} commission du 30 juin 2017) de mettre en œuvre des actions permettant de développer et de valoriser le sport féminin dans le Haut-Rhin.

Il vous est proposé aujourd'hui de lancer un appel à projets en direction des associations sportives dans le but d'encourager la féminisation du sport et de valoriser l'engagement sportif des femmes.

L'objectif est de pouvoir apporter une aide aux associations qui mettent en œuvre des projets ou des actions innovantes concourant au développement du sport féminin dans le Haut-Rhin, selon l'appel à projets suivant, qui a été examiné favorablement par la commission Sport et Vie associative du 9 février 2018 :

1. Les enjeux.

- Développer la pratique sportive des femmes et des collégiennes dans le Haut-Rhin
- Mettre en valeur et labéliser les associations qui y contribuent

2. Les objectifs de l'appel à projets.

- Augmenter le nombre de femmes et de jeunes filles qui pratiquent un sport
- Augmenter la présence des femmes dans les instances dirigeantes des associations sportives
- Augmenter la présence des femmes dans les fonctions d'encadrement technique et d'arbitrage des associations sportives
- Promouvoir et accroître la réussite sportive des féminines en terme de performance
- Dans le cadre de la stratégie de réussite éducative, développer la pratique sportive des collégiennes (11 à 15 ans) dans et en dehors du collège

3. Qui peut candidater ?

Les organismes à but non lucratif suivants, constitués sous la forme d'une association et ne relevant pas de la réglementation en matière de subventions au sport professionnel (article L 113-2 du code du sport notamment) :

- Les clubs sportifs haut-rhinois
- Les comités départementaux sportifs haut-rhinois ou interdépartementaux pour des actions se déroulant sur le territoire haut-rhinois
- Les ligues sportives Grand-Est pour des actions se déroulant sur le territoire haut-rhinois
- L'association « Union nationale du sport scolaire « UNSS » au titre des actions haut-rhinoises ou de l'organisation de sa direction départementale ou régionale
- Les associations sportives affiliées à l'UNSS des collèges du Haut-Rhin

Seules sont éligibles les associations ayant leur siège ou menant des actions dans le Haut-Rhin.

4. Les critères de recevabilité du projet

Peuvent être présentés au titre de l'appel à projets 2018 tous les projets menés par une association sportive permettant d'atteindre un ou plusieurs des objectifs définis au point 2, et remplissant les conditions listées ci-dessous.

Ne sont éligibles que les dépenses relevant de la section de fonctionnement du budget de l'association.

Chaque association qui souhaite candidater doit déposer, avant la date fixée au point 7, un dossier contenant les éléments listés ci-après :

- a) Un état des lieux de la présence des femmes dans l'association sur les 2 dernières saisons sportives (2015/2016 et 2016/2017) : nombre de licenciées par classe d'âge, de sportives ou d'équipes féminines engagées dans des compétitions, le niveau de ces compétitions, le nombre de femmes dans les instances dirigeantes de l'association, dans l'encadrement technique, le nombre de juges ou d'arbitres féminines.
- b) Un projet de développement de la féminisation de l'association dont le démarrage est prévu en 2018 et dont les objectifs sont clairs et mesurables. Ce projet doit être novateur par rapport à l'activité habituelle de l'association.

Le projet proposé peut concerner tous les secteurs : la politique de recrutement de nouvelles licenciées, la politique de formation de l'association, l'adaptation de la pratique sportive aux besoins des femmes (créneaux adaptés, solutions de garde d'enfants, ...), l'organisation d'événements sportifs dédiés aux femmes, une communication spécifique de mise en valeur des sportives, l'adaptation des équipements aux besoins des femmes (vestiaires et sanitaires dédiés, tenues sportives spécifiques, ...), etc.....
Cette liste n'est pas exhaustive.

Un projet peut comporter plusieurs actions différentes concourant à l'atteinte des objectifs définis au point 1.

Un projet co-construit entre plusieurs associations sportives ou entre une association et un collègue ou son association UNSS est également éligible.

5. Le cadre juridique et financier

La Commission Sport et Vie associative du Conseil départemental examinera la recevabilité des candidatures reçues et listera les projets des associations qu'elle soumettra à l'examen de la Commission permanente, en fonction de l'intérêt général et local présenté par chaque projet au regard des objectifs poursuivis par le présent appel à projets.

Les associations dont les dossiers ne seront pas retenus à ce stade seront informées par courrier après la réunion de la Commission Sport et Vie associative.

Cette Commission proposera, pour chaque association dont le projet aura été retenu par ses soins, un montant de subvention au vote de la Commission permanente.

L'engagement du Département prend la forme d'une délibération de la Commission permanente octroyant une subvention aux associations bénéficiaires dont elle aura retenu le projet, dans la limite du montant maximal des crédits alloués au présent appel à projets.

Les associations retenues pourront également se voir décerner un label départemental au cours d'une manifestation officielle dans les locaux du Conseil départemental à l'automne 2018.

Les crédits votés au Budget 2018 en fonctionnement pour les 2 appels à projets dans le domaine du sport s'élèvent à 20 000 €. Un autre appel à projets « Sport et Handicap » est en cours d'élaboration. Les crédits seront répartis entre les 2 thématiques par la commission permanente sur proposition de la 9^{ème} commission, en fonction du nombre et de la qualité des projets reçus.

6. Pièces à fournir

- Un dossier détaillé comprenant l'ensemble des éléments listés au point 4.
- Un budget prévisionnel du projet présenté.

7. Calendrier

- Lancement de l'appel à projets : début mars 2018
- Date limite de dépôt des dossiers par les associations : **le 15 avril 2018**
- Présentation des projets en 9^{ème} Commission Sport et Vie associative du Conseil départemental le 8 juin et en Commission permanente le 6 juillet 2018
- Le cas échéant, cérémonie officielle à l'automne 2018

L'appel à projets sera publié sur le site Internet du Département et transmis par voie électronique aux comités départementaux, à charge pour eux de le transmettre à leur ligue et aux associations sportives relevant de leur discipline, ainsi qu'à l'UNSS et aux associations sportives des collèves. Il sera présenté sous la forme du document joint en annexe au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de valider le lancement de l'appel à projets « Féminisation du sport » ;
- d'approuver son cahier des charges pour l'année 2018, joint en annexe, selon les modalités et le calendrier présentés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT